2025/07/290
AV

République Française

Département de la Loire

Arrêté du Maire

Ville de Veauche
Occupation Du Domaine Public
Arrêté de police

Objet : Circulation est alternée par feux tricolores Rue Barthelemy Villemagne 42340 Veauche

Le Maire de la Commune de VEAUCHE,

Vu le code de la route 1ère partie et notamment l'Article L 411-1, L 325-1 et suivants, R 325-1 et suivants et R 417-10 relatifs à la réglementation de la circulation, R411-25, R 411-8,
Vu le Code général des Collectivités Territoriales – Articles L 2122-24, L 2212-1, L 2213-1, L 2213-2,
Vu la demande du 18/07/2025 formulée par Monsieur MOLLE Adrien responsable d'affaire 873 rue de la Péronière 42320 la Grand-Croix ☎ **06/37/21/62/00,**

Considérant qu'il convient de prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la réglementation de la circulation et la sécurité publique

Arrêté

Article 1er : Afin de permettre le bon déroulement des travaux : Adduction fibre
La circulation sera alternée par des feux tricolores Rue Barthelemy Villemagne

Du Lundi 28 juillet 2025 à 7h00 au mardi 29 juillet à 18h00

Article 2 : La signalisation et les déviations nécessaires à l'application des présentes décisions se feront par la mise en place de panneaux adéquats par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 : La Directrice Générale des Services et la Police Municipale sont chargées chacun pour ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur MOLLE Adrien
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de ST GALMIER
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de ST GALMIER
- SAMU 42
- La Police Municipale de Veauche

Fait en Mairie de Veauche,
Le 19/07/2025
Pour le Maire, **Gérard DUBOIS**

Le Maire
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- certifie que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

MAIRIE de VEAUCHE (42340)